

Expert Panel III

Seul le texte prononcé fait foi
The spoken text shall prevail

Thursday/jeudi 16.6.2022, 16:15-17:30

Ms Nathalie BARTHOULOT, Minister of the Canton of Jura/CDAS

Notre gouvernement fédéral a publié en 2007 une *Stratégie en matière de politique de la vieillesse* portant sur cinq thèmes : la santé et les soins, le logement et la mobilité, le travail et la transition vers la retraite, la situation économique et enfin l'engagement et la participation sociale. Son objectif était de contribuer à ce que l'avancée en âge soit prise en compte dans tous les domaines politiques.

Bien qu'il ne soit pas contraignant, ce document a marqué un tournant. Fortement imprégné par l'idée du *mainstreaming*, il a aidé à faire émerger une acception plus large de la politique de la vieillesse, à rompre avec l'image de la vieillesse fondée sur les déficits, à imposer l'idée qu'il faut tenir compte de la diversité des parcours individuels ainsi que des ressources et des potentiels des personnes âgées.

Evidemment pour un regard d'aujourd'hui, la Stratégie de 2007 comporte des lacunes, notamment à propos de la pauvreté et de la dimension genre. Par ailleurs son impact est difficile à mesurer aujourd'hui. Mais les cantons suisses, en charge d'une grande partie de la politique de la vieillesse, ne sont pas restés inactifs. Ainsi, l'un d'entre eux, Fribourg, a promulgué une loi sur les seniors. Plusieurs cantons se sont donné des directives à large spectre, imprégnées de la philosophie du mainstreaming. Et un bon exemple est celui d'une trentaine de villes suisses, qui se sont rassemblées sous l'égide d'un réseau intitulé « villes amies des aînés » pour développer des projets intégratifs sur toute une palette de thèmes et placer le vieillissement à l'agenda politique.

Grâce aux instruments de planification mais aussi grâce à des approches informelles rassemblant des acteurs clés, on peut débattre différemment des enjeux politiques. Premièrement, la constitution d'une prévoyance vieillesse pour répondre aux besoins d'une population hétérogène. Deuxièmement, la mise en place de soins de longue durée dans le respect de l'autonomie individuelle. Et troisièmement, la promotion d'une conciliation entre vie professionnelle et vie familiale respectant les droits des femmes

Ces trois champs d'action sont ceux de la plupart des pays de la région Europe. Afin d'éviter de passer à côté de l'avis des principaux concernés, il s'agit d'adapter une approche qui passe par la co-construction et la participation des parties prenantes.

J'aimerais signaler ici un instrument à première vue modeste que nous utilisons pour répondre au besoin d'auto-détermination qui anime chacune et chacun dans l'avancée en âge. C'est le subventionnement d'organismes agissant **concrètement** pour encourager la personne âgée à conserver son autonomie : à l'aide de formations ou de campagnes, en sensibilisant les personnes elles-mêmes et leurs proches. Il est essentiel de pouvoir continuer à exprimer ses vues jusqu'au bout, y compris quand des soins importants sont nécessaires. Par exemple, certaines institutions, d'hébergement de longue durée notamment, expérimentent de nouveaux modes d'accompagnement, en s'inspirant notamment de la méthode Montessori.

Comme ministre, j'aimerais conclure en remerciant celles et ceux qui nous aident à rester proches de la réalité : les chercheurs engagés sur le terrain, les organisations de la société civile en contact avec les personnes âgées, les

professionnels et enfin surtout les personnes intéressées elles-mêmes.

Merci de votre attention.